

AG

JW

07-05-2020

30-04-2020

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 14 avril 2020 à 14 h, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dyzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle

Assistait également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale.

---

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes par visioconférence. Dû à des problèmes techniques la rencontre débute à 14 h.

**CM 76-04-20** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté

- avec le retrait suivant :

3.5.2 Mandat à une firme de relations publiques et de communication

- avec les ajouts suivants :

4.1.3 Aide d'urgence aux PME

4.1.3.1 Politique d'investissement

4.1.3.2 Autorisation – Contrat de prêt

4.1.3.3 Comité d'analyse (décisionnel)

ADOPTÉE

**CM 77-04-20** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020**

---

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

**SERVICES FINANCIERS**

**CM 78-04-20** **REGISTRE DES DÉBOURSÉS DE MARS 2020**

---

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés de mars 2020 totalisant la somme de 1 361 282,83 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

**CM 79-04-20** **RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 MARS 2020**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant le mois de mars 2020.

ADOPTÉE

**CM 80-04-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 407-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 401-2019 CONCERNANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS PAYABLES À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2020 RELATIVEMENT AU PATRIMOINE ET À LA CULTURE**

---

ATTENDU QUE le 15 novembre 2019, la municipalité de Wentworth-Nord a adopté la résolution 2019-11-831 confirmant qu'elle se retirait du partenariat culturel avec la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, la MRC adoptait les résolutions CM 261-11-19 et CM-278-11-19, adoptant le budget 2020 et demandant à la municipalité de Wentworth-Nord et à la ville de Sainte-Adèle de respecter leur engagement financier à l'égard de l'entente de développement culturel se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires adoptées le 27 novembre 2019, relativement au PATRIMOINE ET LA CULTURE considéraient les retraits de la municipalité de Wentworth-Nord et de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le 13 décembre 2019, la municipalité de Wentworth-Nord a adopté la résolution 2019-12-893 reportant de 12 mois la décision de se retirer ou non du partenariat culturel de la MRC;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le conseil de la MRC a procédé à l'étude et à l'adoption de ses prévisions budgétaires révisées pour l'année 2020 relativement au PATRIMOINE et à la CULTURE;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de modifier la répartition des quotes-parts payables à la MRC des pays d'en haut;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de Règlement ont été donné lors de la séance du conseil des maires tenue le 10 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET résolu À LA MAJORITÉ des conseillers présents que le présent règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

**SECTION 1 : INTRODUCTION**

1. *Préambule* – Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

2. Le deuxième « attendu » du Règlement 401-2019 est remplacé par le suivant :

« ATTENDU QUE les dépenses concernant LE PATRIMOINE ET LA CULTURE s'élèvent à 332 248 \$ dont le montant restant à être financé par les municipalités locales de la MRC est de l'ordre de 126 069 \$ ».

3. L'article 1 du Règlement 401-2019 est modifié ainsi :

« Le montant restant à être financé par les quotes-parts concernant LE PATRIMOINE ET LA CULTURE s'élève à 126 069 \$.

Ce montant sera prélevé en fonction de la « Richesse foncière uniformisée 2020 » de toutes les municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'exception de Ville de Sainte-Adèle ».

4. L'article 2 du Règlement 401-2019 est modifié ainsi :

« Le total de la « Richesse foncière uniformisée 2020 » des neuf municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut concernées s'élève à la somme de 7 856 685 062 \$ ».

5. L'Annexe A – Tableau concernant la répartition des quotes-parts payables à la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2020 relativement au patrimoine et à la culture – est remplacé par le suivant :

MUNICIPALITÉS	Culture
Estérel	5 683 \$
Lac-des-Seize-Iles	1 772 \$
Morin-Heights	15 525 \$
Piedmont	11 691 \$
Saint-Adolphe d'Howard	17 584 \$
Sainte-Adèle	- \$
Sainte-Anne-des-Lacs	13 766 \$
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	10 552 \$
Saint-Sauveur	40 522 \$
Wentworth-Nord	8 975 \$
<b>TOTAL</b>	<b>126 069 \$</b>

6. *Entrée en vigueur* - Le règlement numéro 407-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ des conseillers présents à la séance ordinaire du 14 avril 2020.

\_\_\_\_\_  
André Genest,  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Jackline Williams,  
Directrice générale

La Ville de Sainte-Adèle a confirmé son retrait du partenariat culturel avec la MRC, la mairesse, Mme Nadine Brière, ne participe pas aux délibérations.

Avis de motion : 10 mars 2020  
Dépôt du projet de règlement : 10 mars 2020  
Adoption du Règlement : 14 avril 2020  
Entrée en vigueur : 16 avril 2020

**CM 81-04-20 DÉPÔT DES RAPPORTS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2020**

ATTENDU le règlement No 386-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt des rapports des revenus et des dépenses au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

**SERVICES ADMINISTRATIFS**

**CM 82-04-20 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

ATTENDU le projet d'entente soumis par la Ministre responsable de la condition féminine et par la Ministre des affaires municipales et de l'habitation;

ATTENDU QUE, selon cette entente, la MRC s'engage à :

- Appuyer les efforts visant la concertation et la mobilisation locale et régionale pour atteindre les objectifs de la Stratégie Égalité;
- Contribuer à la mise en œuvre de l'entente en y affectant une somme totale comme présentée à la clause 5 de l'entente, soit la somme totale de 5 000 \$;
- Verser au Réseau des femmes des Laurentides les sommes allouées selon un cadre de gestion des ressources financières déterminé par le comité de directeur de l'Entente, sous réserve du dépôt des rapports requis;
- Favoriser la concertation territoriale.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région des Laurentides ;

D'AUTORISER Monsieur André Genest, préfet de la MRC, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### **CM 83-04-20 NOMINATION DE CHARLOTTE ANDREWS À TITRE DE DIRECTRICE ADJOINTE PAR INTÉRIM À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU les difficultés de finaliser le processus d'embauche du poste de directeur (trice) adjoint(e) de gestion en gestion des matières résiduelles affiché du 17 février au 5 mars dans les circonstances de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que dans ce contexte cette nomination pour une période de six mois est opportune;

IL PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE NOMMER Mme Charlotte Andrews à titre de directrice adjointe par intérim à la gestion des matières résiduelles, classe 10, échelon 1, le tout effectif le 6 avril 2020 et ce pour une période approximative de six (6) mois, soit jusqu'au 13 octobre 2020.

ADOPTÉE

##### **CM 84-04-20 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MÉLISSA VALIQUETTE ET DE MARILOU CANTIN À TITRE D'AGENTE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE**

ATTENDU QU'à la suite de sollicitation de candidatures pour deux postes d'agent(e) au service à la clientèle, le comité de sélection a procédé à l'étude de plusieurs curriculums vitae et a rencontré plusieurs candidats en entrevue pour ces postes et que son choix s'est porté sur les personnes de Mélissa Valiquette et de Marilou Cantin.

IL PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'embauche de Mélissa Valiquette et de Marilou Cantin au poste d'agente au service à la clientèle, poste qu'elles occupent depuis le 2 mars 2020, aux conditions énoncées.

ADOPTÉE

##### **CM 85-04-20 MANDAT D'EMBAUCHE POUR DEUX INSPECTEURS TERRAIN EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU le besoin de la MRC de procéder à l'embauche de deux inspecteurs terrain en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le processus a été lancé;

IL PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à procéder à l'embauche des deux candidats qui seront choisis par le comité de sélection. La nomination desdits candidats sera entérinée à un conseil de la MRC ultérieur.

ADOPTÉE

#### **DOSSIERS DU PRÉFET**

##### **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET**

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

## **CELLULE DES AFFAIRES, SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE**

Présentation par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, de la Cellule des affaires, service de développement économique du territoire.

### **COMPLEXE SPORTIF**

#### **ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **CM 86-04-20 SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE 2019**

ATTENDU la recommandation émise par les membres du Comité de sécurité incendie (CSI) à l'effet de procéder à l'adoption du rapport annuel sur la sécurité incendie 2019 pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

ATTENDU l'adoption par résolution des bilan individuels 2019, dans chacune des municipalités concernées de la MRC des Pays-d'en-Haut.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve le bilan 2019, dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **CM 87-04-20 AIDE D'URGENCE AUX PME – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises annoncé par le gouvernement du Québec et visant à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de Covid-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

ATTENDU QUE, pour faire une demande dans le cadre de ce programme, les entreprises doivent s'adresser avec l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement de leur région;

ATTENDU QUE, pour les Pays-d'en-Haut, la MRC est responsable de la gestion du Fonds local d'investissement;

ATTENDU le dépôt au conseil des maires de la politique d'investissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADOPTER la politique d'investissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises telle que déposée au conseil des maires.

ADOPTÉE

**CM 88-04-20      AIDE D'URGENCE AUX PME – AUTORISATION DE CONTRAT DE PRÊT**

---

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de Covid-19;

ATTENDU QUE cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU QUE les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la Covid-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'une enveloppe de 150 millions de dollars est rendue disponible aux municipalités régionales de comté (MRC) afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises et dont la somme versée à la MRC des Pays-d'en-Haut correspond à 707 866 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC autorise le préfet, M. André Genest, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente relative au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, soumise par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

ADOPTÉE

**CM 89-04-20      AIDE D'URGENCE AUX PME – COMITÉ D'ANALYSE (DÉCISIONNEL)**

---

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises annoncé par le gouvernement du Québec et visant à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de Covid-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

ATTENDU QUE, pour faire une demande dans le cadre de ce programme, les entreprises doivent s'adresser avec l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement de leur région;

ATTENDU QUE, pour les Pays-d'en-Haut, la MRC est responsable de la gestion du Fonds local d'investissement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un comité d'analyse des demandes pour programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE la conseillère au développement économique de la MRC des Pays-d'en-Haut sera chargée de recevoir les demandes et d'analyser celles-ci afin de les soumettre au comité, le tout en partenariat avec la SADC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE NOMMER, pour faire partie du comité d'analyse des demandes pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, Monsieur André Genest, Monsieur Jacques Gariépy, Monsieur François Ghali et Madame Jackline Williams;

DE NOMMER Madame Shanna Fournier en tant que personne ressource;

QUE le comité d'analyse des demandes pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises soit un comité décisionnel.

ADOPTÉE

## DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

### **CM 90-04-20 OCTROI DE CONTRAT À EXCAVATION DMO**

---

ATTENDU la nécessité de remplacer les ponceaux aux km 24,1 et 24,3 sur le P'tit train du Nord au cours du printemps 2020;

ATTENDU l'estimé des coûts déposés par Excavation DMO à 87 995,80\$ + taxes;

ATTENDU que cet entrepreneur a déjà réalisé de tels travaux de construction à la satisfaction de la MRC;

ATTENDU que l'octroi de ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle en vigueur à la MRC PDH;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat de remplacement des ponceaux situés aux km 24,1 et 24,3 sur le P'tit train du Nord à Excavation DMO;

QUE cette dépense nette de 92 384,50 \$ soit financée dans un premier temps par le projet FARR 2019-002150 - Travaux prioritaires parc linéaire soit :

- 61 850.93 \$ (80%) le résiduel de la subvention disponible
- 15 462.73 \$ (20%) par la réserve financière des parcs récréatifs

Pour compléter le montage financier, un montant de 15 070,84 \$ sera financé par l'excédent accumulé 2019 de la fonction parcs récréatifs.

ADOPTÉE

### **CM 91-04-20 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ 2019 POUR DES PROJETS 2020**

---

ATTENDU QUE certains projets de développement récréatif, autorisés et débutés en fin d'exercice 2019 n'ont pas été réalisés avant le 31 décembre 2019

ATTENDU QUE cette situation, inconnue lors de planification budgétaire 2020, à l'automne 2019 a fait en sorte de dégager un excédent dans la fonction des parcs récréatifs dans les résultats 2019.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE FINANCER les dépenses d'un montant de 7 000\$ pour la finalisation du contrat de services en arpentage et architecture de paysage pour la planification des espaces publics à la gare de Piedmont octroyé à KAP- architecte paysagiste ainsi que 4 000\$ afin de finaliser le contrat de complétion des aménagements paysagers au stationnement du km 0 à Morin-Heights à Vauxvert, paysagiste en affectant l'excédent accumulé 2019- fonction parcs.

IMPUTER LA DÉPENSE au poste budgétaire : 02 701 10 419 Honoraires professionnels 7 000\$ et 02 701 10 521 Dépenses exploitation corridor aérobique 4 000\$

ADOPTÉE

## ENVIRONNEMENT

### **CM 92-04-20 RECOMMANDATION POUR LA LOCATION DE CAMIONS EN GMR**

---

ATTENDU la compétence déclarée de la MRC en gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU les recommandations établies dans le plan quinquennale de déploiement des services en gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE le service de gestion des matières résiduelles prendra en charge de nouvelles activités d'inspection et d'entretien du parc de bacs et conteneurs sur le

territoire de la MRC, avec la collaboration des deux nouveaux techniciens inspecteurs à être embauchés;

ATTENDU qu'une analyse de soumissions provenant deux locateurs de véhicules de type 4X4 et Fourgon transit a été produite par le service de l'environnement mettant en concurrence les entreprises Discount et Sauvageau.

ATTENDU que les prix incluent la location pour un maximum de 3500km par mois, immatriculations, assurances et entretien

ATTENDU que le budget 2020 prévoyait des crédits nécessaires pour financer cette dépense de location et d'entretien

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise Discount Locations d'autos et camions de louer pour une période de 12 mois débutant selon la livraison prévue au mois de mai 2020

1. Pick-up GMC 2020, 4X4 avec attache remorque, gyrophare, 999.42\$ par mois, avant taxes applicables
2. Fourgon Transit avec toit élevé 4X4 avec attache remorque, gyrophare, 1113,75\$ par mois avant taxes applicables

DE FINANCER cet engagement total de 25 358.04\$ avant taxes applicables par le budget de fonctionnement des matières résiduelles 2020 et 2021

IMPUTER LA DÉPENSE au poste budgétaire : 02 45500 525 Frais de véhicules

DE MANDATER Jackline Williams pour signer les contrats de location à intervenir

ADOPTÉE

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

##### **CM 93-04-20 MORIN-HEIGHTS – RÈGLEMENT 582-2019**

---

ATTENDU la transmission du règlement 582-2019 de la municipalité de Morin-Heights conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 582-2019 de la municipalité de Morin-Heights, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

##### **CM 94-04-20 SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD – RÈGLEMENTS 634-15 et 740-2**

---

ATTENDU la transmission des règlements 634-15 et 740-2 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER les règlements 634-15 et 740-2 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, puisque ceux-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma



d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ces règlements, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**CM 95-04-20      SAINTE-ADÈLE – RÈGLEMENT 1200-2012-Z-35**

ATTENDU la transmission du règlement 1200-2012-Z-35 de la ville de Sainte-Adèle conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Mason et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 1200-2012-Z-35 de la ville de Sainte-Adèle, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**CM 96-04-20      SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON – RÈGLEMENT 128-2018-A04**

ATTENDU la transmission du règlement 128-2018-A04 de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 128-2018-A04 de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**CM 97-04-20      SAINT-SAUVEUR – RÈGLEMENTS 222-58-2020; 222-59-2020; 222-60-2020 et 225-10-2020**

ATTENDU la transmission des règlements 222-58-2020, 222-59-2020, 222-60-2020 et 225-10-2020 de la ville de Saint-Sauveur conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER les règlements 222-58-2020, 222-59-2020, 222-60-2020 et 225-10-2020 de la ville de Saint-Sauveur, puisque ceux-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ces règlements, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**CM 98-04-20    TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) – RAPPORT ANNUEL**

---

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé une convention de gestion territoriale avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE selon cette convention, la MRC doit rédiger un rapport annuel et le transmettre à ces deux ministères;

IL PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve le rapport annuel 2019 concernant les TPI de son territoire et qu'il soit transmis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

**BORDEAU DE CORRESPONDANCE**

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour le mois de mars.

**CM 99-04-20    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (14 h 33)**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,  
Préfet

Jackline Williams,  
Directrice générale